

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du vendredi 12 avril 2019 à 14h30 à VACHERES

Le Président informe l'assemblée de la présence d'un collectif pour l'hôpital de Banon. Celui-ci s'est organisé pour avoir une réflexion sur le rapprochement des hôpitaux de Manosque et de Banon qui se fait sans concertation.

Les personnes de ce collectif annoncent que le service SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) va être supprimé à Banon et transféré à Forcalquier, l'hôpital de Banon va devenir un EHPAD. Ce service est essentiel dans une zone rurale avec une population vieillissante.

Le collectif défend le service public en zone rurale. Il informe l'assemblée que des travaux d'un montant de 5 000 000€ vont être réalisés pour l'hôpital de Banon.

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des délégués.

M. Alain CLAPIER est désigné secrétaire de séance.

1 - AFFECTATIONS DES RESULTATS 2018

L'assemblée adopte à la majorité avec 28 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions l'affectation des résultats 2018.

2 - VOTE DES TAUX 2019

Les taux proposés sont les suivants :

- Taxe d'habitation	5,76 %
- Taxe sur le foncier Bâti	6,72 %
- Taxe sur le foncier non bâti	21,96 %
- CFE	30%

L'assemblée adopte à la majorité avec 28 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions les taux d'imposition ci-dessus.

3 - VOTE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'assemblée fixe à la majorité avec 28 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions à 8,50% la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

4 - REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES 2019

L'assemblée décide à la majorité avec 22 voix pour et 12 voix contre de maintenir les tarifs de l'année dernier pour les campings.

Pour les autres redevances, l'assemblée décide de maintenir à l'unanimité les redevances suivantes:

Collège de Banon	510 €
Collège de Banon - Intendant	170 €
Collège de Banon - Direction	170 €
Foyer d'accueil Médicalisé à Mane	3 000 €
Hameau de Villesèche - Les Omergues	2 040 €
Prieuré de Salagon - mane	1 000 €
Les logements de fonction	170 €

Pour l'hôpital de Banon, l'assemblée fixe à la majorité avec 15 voix pour, 10 voix contre et 9 abstentions la redevance à 1 000 €.

5 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES 2019

A. Budget service principal

Les autorisations de programmes suivantes sont proposées pour le budget primitif « service principal » :

Opérations	2019	2020
Salle multi-activités à VILLEMUS	353 810,18 €	245 000 €
5 logements à VILLEMUS	543 584,81 €	170 000 €
Crèche à ST MICHEL L'OBS	400 000 €	1 400 000 €

L'assemblée adopte à la majorité avec 26 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions les autorisations de programmes pour le budget service principal.

B. Budget Service Economie

Les autorisations de programmes suivantes sont proposées pour le budget primitif « économie » :

Opérations	2019	2020
Programme ALCOTRA	768 810 €	150 000 €
Construction d'un planétarium à ST MICHEL	1 200 000 €	600 000 €
Aménagement d'un commerce à VILLEMUS	416 206,87 €	150 000 €
Création d'ateliers et logements pour les artisans à ST MARTIN-Les-EAUX	365 298 €	350 000 €

L'assemblée adopte à la majorité avec 23 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention les autorisations de programmes pour le budget économie.

C. Budget déchets ménagers

Les autorisations de programmes suivantes sont proposées pour le budget primitif « déchets ménagers » :

Opérations	2019	2020
Acquisition de colonnes	111 159,80 €	270 000 €
Génie civil	188 279,98 €	130 000 €
Déchèterie de BANON	466 423,95 €	700 000 €
Acquisition de bennes	62 877,46 €	10 000 €

L'assemblée adopte à la majorité avec 28 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions les autorisations de programmes pour le budget déchets ménagers.

6 - BUDGETS PRIMITIFS 2019

A. Budget principal

L'assemblée adopte à la majorité avec 26 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions le budget 2019 pour le service principal qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 5 277 923 €
- Section d'investissement : 4 269 848 €

B. Budget Economie

L'assemblée adopte à la majorité avec 23 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions le budget 2019 pour le service économie qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 830 610 €
- Section d'investissement : 5 353 397 €

C. Budget déchets ménagers

L'assemblée adopte à la majorité avec 28 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions le budget 2019 pour le service déchets ménagers qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 498 782 €
- Section d'investissement : 1 026 211 €

D. Budget SPANC

L'assemblée adopte à la majorité avec 28 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions le budget 2019 pour le SPANC qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 39 222 €
- Section d'investissement : 24 000 €

7 - REMBOURSEMENT DE FISCALITE

Le trop perçu de fiscalité se répartit comme suit :

- Dauphin 274 969 €
- Mane 197 952 €
- St Martin-les-Eaux : 304 812 €

Les communes demandent le remboursement des sommes suivantes :

- Dauphin : 250 000 €
- Mane : 150 000 €
- St Martin-les-Eaux : 100 000 €

L'assemblée autorise à la majorité avec 26 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention le remboursement de fiscalité ci-dessus.

8 - FONDS DE CONCOURS

La commune de Revest du Bion sollicite un fonds de concours de 27 169,85 € pour l'aménagement de la mairie.
La commune d'Oppedette sollicite un fonds de concours de 5 887,50 € pour l'aménagement de toilettes publiques à proximité des gorges.

L'assemblée autorise à la majorité avec 28 voix pour, et 6 abstentions l'octroi de ces fonds de concours.
L'assemblée autorise à la majorité avec 30 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions le versement d'un fonds de concours de 277 831,78 € pour la commune de St Martin-les-Eaux.

9 – SUBVENTIONS 2019

Il est proposé le versement des subventions suivantes :

- ADMR de Banon 12 000 €
- ADMR de Reillanne 1 800 €
- Syndicat d'initiative de Revest du Bion 1 000 €
- Syndicat d'initiative de Dauphin 600 €

Le président évoque également la demande de la Maison d'Assistants Maternelle (MAM) de St Maime qui sollicite 5 000 €.

Cette structure sera transférée à la CCHPPB car il s'agit d'une compétence de la communauté. Un procès-verbal de mise à disposition sera fait.

L'assemblée autorise à la majorité avec 32 voix pour et 2 abstentions le versement de ces subventions.

10 – EMPRUNT

L'assemblée autorise le Président, à la majorité avec 27 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, à contracter un emprunt pour les logements sociaux à VILLEMUS d'un montant de 350 000 €

11 – PRÊTS RELAIS

Un prêt relais serait réalisé pour le Planétarium et pour la déchèterie de Banon d'un montant de 300 000 €.

L'assemblée autorise le Président, à la majorité avec 23 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention, à contracter ces prêts.

12 – CONFISERIE LEBLANC

L'assemblée fixe le loyer à 44 025,05 € soit 3 669 € HT par an et autorise le président à signer le contrat à intervenir à la majorité avec 24 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions.

13 – CONVENTION AVEC ECO DDS

L'assemblée autorise à la majorité avec 33 voix pour et 1 abstentions la signature de la convention avec l'éco-organisme ECO DDS.

14 – DECHETERIE DE BANON

L'assemblée émet un avis favorable à la majorité avec 30 voix pour et 4 abstention pour la construction de garages à la déchèterie de Banon et la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, et autorise le dépôt du permis de construire et l'actualisation des demandes de financements.

15 – PROJET D'HOTEL A BANON

L'hôtel sera ouvert toute l'année contrairement aux gîtes et chambres d'hôtes.

Le propriétaire du terrain met à disposition son terrain pendant 15 ans à la Communauté. La CCHPPB construit l'hôtel et ensuite elle le met en location dans les mêmes conditions que les ateliers relais.

L'estimation des travaux serait de 900 000 €.

L'hôtel sera de 2 ou 3 étoiles.

Le Président évoque également l'expérience de la Communauté avec la construction d'un hôtel à St Michel l'Observatoire qui a un taux de remplissage de 65%.

L'assemblée émet un avis favorable pour réaliser cette étude avec 17 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions.

La séance est close à 18h00



Mane, le 15 avril 2019

Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon

Jacques DEPIEDS